

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Covid-19 : des opérateurs économiques d'Oyem au chevet des plus démunis

**ILS** ont offert un lot de produits alimentaires que le maire Christian Abessolo Menguey est chargé de distribuer.

E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

**D**ES opérateurs économiques de la ville d'Oyem – Sobraga, Foberd-Gabon, Escale Woleu-Ntem, Dépôt de boissons Equadi's, dépôt pharmaceutique Ada, Zeidane et la colonie tchadienne – ont offert, le 18 avril dernier, un important lot de divers produits alimentaires et d'hygiène, destinés aux personnes vulnérables et celles en difficulté sociale de la commune d'Oyem.

Le maire Christian Abessolo Menguey est chargé de procéder à la répartition. Il est assisté du directeur provincial des Affaires sociales, M. Ndong Abo. Ce geste humanitaire répond à l'appel à la solidarité et au partage lancé par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, en direction des personnes vulnérables et en difficulté sociale en cette période de crise sanitaire. C'est dans ce sens que le maire avait lancé, dernièrement, des appels d'aide en faveur de ces couches sociales défavorisées. Sacs de riz, cartons de volaille et d'huile de cuisine, boîtes de conserve, sucre, palettes d'eau minérale et jus de fruits... constituent le don offert, lequel sera entièrement affecté aux personnes du 3e âge, aux veuves, aux orphelins, aux



Geste symbolique de remise du don au maire Christian Abessolo Menguey.

jeunes filles-mères et aux sans-emploi identifiés préalablement par les services des Affaires sociales. Jérôme Couffeau, le directeur d'exploitation de l'usine de l'une des sociétés donatrices, la Sobraga

d'Oyem, explique : "C'est un devoir d'accompagner les autorités gabonaises en général, et celles d'Oyem en particulier, dans toutes les actions entreprises pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Entre-

prise citoyenne, Sobraga est fière de participer à ce type d'actions qui concourent non seulement à pourvoir la banque alimentaire, mais à permettre aussi aux plus démunis de trouver leur compte".

## Mouila : grâce présidentielle pour 29 détenus



La liberté pour les détenus de Mouila graciés par le chef de l'Etat.

**CETTE** libération a permis de décongestionner la maison carcérale locale en cette période de crise sanitaire.

Félicien NDONGO  
Mouila/Gabon

**C**E sont 29 détenus – 28 Gabonais et 1 Congolais de Brazzaville – tous de sexe masculin, qui ont bénéficié, le 11 avril dernier, de la mesure de grâce présidentielle. Ils avaient été condamnés pour des délits mineurs, et le temps qui leur restait à purger était

inférieur ou égal à 6 mois. La cérémonie s'est déroulée dans le strict respect des mesures barrières sur l'esplanade de la prison centrale locale, en présence des autorités judiciaires et administratives dont le secrétaire général de province, Michel Léandre Tchibinda. A l'occasion, le directeur par intérim de la prison de Mouila, Eric Stéphane Moupila Mailhat,

est revenu sur les conditions dans lesquelles les bénéficiaires ont été graciés par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. Le greffier comptable, Blaise Meyo M'Aboghé, a, lui, rappelé les dispositions des articles contenus dans le décret y relatif, avant de remettre à chacun son certificat de remise en liberté immédiate. Procureure de la République près le tribunal de première instance du chef-lieu de la province de la Ngounié, Perrine Ada Obiang a indiqué que la mesure du président Ali Bongo Ondimba vient en renforcement des efforts consentis par le gouvernement pour briser la chaîne de contamination du Covid-19. Mieux, une réponse apaisante aux inquiétudes que se faisaient la nation et les organismes internationaux quant au sort réservé aux détenus en cette période de crise sanitaire. La représentante du ministère public a ensuite prodigué quelques conseils aux désormais anciens bagnards : "N'allez plus commettre d'autres forfaits pour revenir ici, derrière les barreaux", leur a-t-elle lancé.

## Port-Gentil : les commerçantes boudent



Vue des denrées alimentaires dans un marché.

Christelle NTSAME  
Port-Gentil/Gabon

**L**ES horaires de fermeture des marchés à Port-Gentil, imposés par le maire Gabriel Tchango, conformément aux consignes édictées par le gouvernement pour limiter la propagation du Covid-19, font l'objet de polémique chez les commerçantes. Notamment les vendeuses des denrées alimentaires périssables. Elles se plaignent de ne plus écouler correctement leurs produits : "Nos marchandises

pourrissent très vite car, on ferme désormais le marché tôt, parfois à 14h30, sinon à 15h. C'est trop juste. Or, l'acquisition de nos marchandises chez les fournisseurs est souvent à crédit. Comment payer nos dettes si nous tournons à perte ?", s'est indignée l'une d'elles. La situation n'est pas sans conséquences sur le quotidien de ces mères de famille, qui estiment que "le maire Tchango aurait pu convenir sur l'heure de 17 heures, puisqu'aucun cas de coronavirus n'a encore été déclaré à Port-Gentil. Ce qui permettrait aux gens ou services essentiels, qui terminent le travail à 15h30, de faire leurs courses chez nous. Ce qui nous permettra en retour de faire un peu de bénéfice", se justifie une autre commerçante. Les commerçantes évoquent enfin le sempiternel problème des taxes municipales dont les montants, estiment-elles, auraient dû être revus à la baisse, puisque les heures d'ouverture et de fermeture des marchés ont changé.